

**Commune de Palluau-sur-Indre**  
**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 036-213601495-20231219-2023\_8\_5-DE

**Nombre de conseillers** : en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10 + 1

**Date de convocation** : 12-12-2023

**Date d'affichage** : 12-12-2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Palluau-sur-Indre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUFFY Marc, Maire de Palluau-sur-Indre.

Présents :

M. ROUFFY, Mme DEPONT, Mme BERTRAND, M. RAVEAU, Mme NOULHIANE, Mme JACQUET, Mme BRUN, M. PIQUE, M. LANDUREAU, M. TOSI ;

Absents excusés :

M. BLAIN donne procuration à M. TOSI ;

Absents non excusés :

M. JOENNEY ; Mme BELLINO ;

Mme BRUN a été désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

**5/ Avis de consultation du public relative à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC FERRAND pour l'extension d'un élevage de vaches laitières sur la Commune de Palluau-sur-Indre (2023\_8\_5)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une enquête publique relative à l'extension d'un élevage de vaches laitières présentée par le GAEC FERRAND s'est ouverte le 24 novembre 2023 jusqu'au 22 décembre 2023.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Elevage de 254 vaches laitières
- Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matières végétale brute : 16T/j
- Stockage matériaux combustibles (paille, fourrage) : 3.500 m<sup>3</sup>

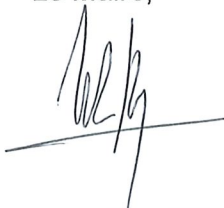
Aucune nouvelle construction ne sera nécessaire car le projet du GAEC consiste à optimiser l'aménagement d'une stabulation qui est en cours de construction et pour laquelle un permis de construire a été accordé en 2021.

Le dossier de demande d'enregistrement comporte un plan d'épandage du digestat et notamment sur des parcelles situées sur plusieurs communes : Arpheuilles, Clion Le Tranger, Moulins-sur-Céphons, Palluau-sur-Indre, Sainte-Gemme, Saint-Genou, Saulnay et Villegouin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 11 voix pour,

**EMET un avis FAVORABLE** sur le projet cité ci-dessus.

Le Maire,



Marc ROUFFY

Le secrétaire de séance,



Caroline BRUN